



PRÉFET DE L'ISÈRE

CABINET

Bureau de la représentation de l'État

Tél : 04 76 60 34 94

Courriel : pref-protocole@isere.gouv.fr

Grenoble, le 17 avril 2020

Le Préfet de l'Isère
à
Mesdames et Messieurs les Maires
du département de l'Isère
(en communication à
Madame la Sous-Préfète de La-Tour-du-Pin et
Monsieur le Sous-Préfet de Vienne)

Objet : Pavoisement des bâtiments et édifices publics lors des prochaines journées nationales de commémoration

PJ : Message commun des associations de déportés

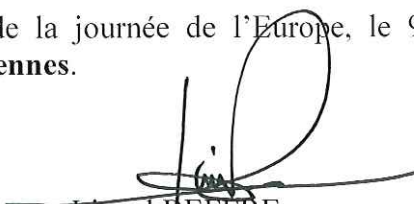
A la suite de l'annonce par le Président de la République, le 13 avril dernier, du prolongement du confinement, rendu nécessaire par la lutte contre le COVID-19, je vous informe que les cérémonies suivantes **sont annulées** :

- 24 avril : commémoration du génocide arménien de 1915 ;
- 26 avril : journée nationale d'hommage du souvenir des victimes et des héros de la déportation ;
- 8 mai : commémoration de la victoire du 8 mai 1945 ;
- 9 mai : journée de l'Europe (commémoration de la Déclaration Schuman) ;
- 10 mai : commémoration annuelle en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage et fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

En revanche, les **édifices publics ont vocation à être pavoisés pour l'ensemble de ces journées nationales, à l'exception de la commémoration du 24 avril prochain**, sous réserve que les agents affectés à cette tâche soient mobilisés dans le cadre des plans de continuité d'activité instaurés pour chaque commune.

Pour la cérémonie du 26 avril prochain, à la demande de la Secrétaire d'État auprès de la Ministre des Armées, vous trouverez ci-joint le message commun des associations de déportés, seule communication lors de cette journée, à diffuser par les moyens que vous jugerez les plus appropriés.

Par ailleurs, j'appelle votre attention sur le pavoisement de la journée de l'Europe, le 9 mai prochain, qui devra se faire aux couleurs nationales **et européennes**.



Lionel BEFFRE